Informations de base

2001/0278(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Protection des animaux: convention sur les vertébrés utilisés à des fins expérimentales, protocole d'amendement **Subject** 4.20.02.06 Essais et expérimentation	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	JACKSON Caroline (PPE-DE)	22/01/2002

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Juridique et marché intérieur	CROWLEY Brian (UEN)	07/01/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2524	2003-07-22

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Environnement	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/11/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0704	Résumé
04/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/06/2002	Vote en commission		Résumé
18/06/2002	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0238/2002	
02/07/2002	Décision du Parlement	T5-0340/2002	Résumé
22/07/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

22/07/2003	Fin de la procédure au Parlement		
06/08/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/0278(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2/3-a1 Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/15522

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0238/2002	18/06/2002	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0340/2002 JO C 271 12.11.2003, p. 0029-0152 E	02/07/2002	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2001)0704 JO C 025 29.01.2002, p. 0538 E	28/11/2001	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2003/0584
JO L 198 06.08.2003, p. 0010-0012 Résumé

Protection des animaux: convention sur les vertébrés utilisés à des fins expérimentales, protocole d'amendement

2001/0278(CNS) - 22/07/2003 - Acte final

OBJECTIF : conclusion du protocole d'amendement de la Convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 2003/584/CE du Conseil. CONTENU : par cette décision, le Président du Conseil est autorisé à désigner la ou les personnes habilitées à signer le protocole d'amendement de la Convention au nom de la Communauté. Ce protocole vise à définir une procédure simplifiée pour modifier les annexes de nature technique de la Convention, de façon à lui permettre de refléter l'évolution scientifique et technique, ainsi que les derniers résultats de la recherche dans les domaines concernés. La Convention, ouverte à la signature au Conseil de l'Europe à Strasbourg le 18 mars 1986, est entrée en vigueur sur le territoire de la Communauté le 1er novembre 1998. Elle prévoit des dispositions générales afin d'éviter que les animaux utilisés à des fins expérimentales et scientifiques éprouvent souffrance ou angoisse. La Convention a aussi pour objectif le remplacement à terme de cette utilisation dans les cas où cela est possible, notamment en recherchant des méthodes de substitution et en encourageant le recours à de telles méthodes. La Commission a fait une déclaration soulignant la nécessité pour les États membres de déposer leur instrument de ratification relatif au protocole d'amendement de la Convention avant la fin du mois d'avril 2004.

Protection des animaux: convention sur les vertébrés utilisés à des fins expérimentales, protocole d'amendement

2001/0278(CNS) - 28/11/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclusion du protocole d'amendement de la convention européenne sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques. CONTENU : le Conseil de l'Europe a ouvert à la signature, avec ou sans réserve de ratification, d'acceptation ou d'approbation, un "protocole d'amendement" à la convention ETS 123 sur la protection des animaux vertébrés utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques. A ce jour, cinq États membres n'ont toujours pas ratifié la convention ou n'y ont pas adhéré. La Commission propose que le Conseil approuve ce protocole au nom de la Communauté, de manière à montrer que la Communauté en accepte le caractère contraignant.

Protection des animaux: convention sur les vertébrés utilisés à des fins expérimentales, protocole d'amendement

2001/0278(CNS) - 02/07/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant sans débat le rapport de Mme Caroline F. JACKSON (PPE-DE, UK), le Parlement européen approuve telle quelle la proposition de décision.